

DEPARTEMENT
Loir et cher
CANTON
Romorantin-Lanthenay
COMMUNE
Romorantin-Lanthenay

REPUBLIQUE FRANCAISE

375/2026

Liberté - Egalité – Fraternité

ARRETE DU MAIRE

OBJET : Libertés Publiques et Pouvoirs de Police : Autres Actes Règlementaires
Travaux d'enrobés – Rue Léonard de Vinci (entre la Rue François 1^{er} et la Rue Charles d'Angoulême)
Prolongation de l'arrêté initial n° 258/2026 du 27/04/2026

Vu la loi n° 82 – 213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – Livre I – 6^{ème} et 8^{ème} parties ;
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié et complété, relatif à la signalisation routière ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-24, L 2213-1 et L 2213-2 ;
Vu le Code de la route ;
Vu la demande de l'entreprise EUROVIA – 10 rue de la Creusille, 41000 BLOIS ;
Considérant qu'il est nécessaire de prolonger les dates des travaux à l'article n° 1 de l'arrêté n° 258/2026 du 27/04/2026 afin que l'entreprise EUROVIA puisse terminer ses travaux ;
Considérant qu'il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement afin de permettre des travaux d'enrobés – Rue Léonard de Vinci (entre la Rue François 1^{er} et la Rue Charles d'Angoulême), du 09 juillet 2026 au 15 septembre 2026 ;
Afin de préserver la sécurité publique ;

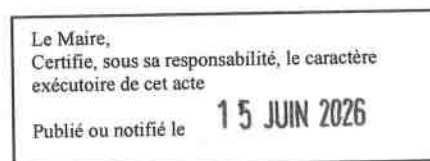
- A R R E T E -

Article 1 : La date de fin stipulée à l'article n° 1 de l'arrêté n° 258/2026 du 27/04/2026 est prolongée du 09 juillet 2026 au 15 septembre 2026 ;
Les autres prescriptions de l'arrêté sont maintenues ;

Article 2 : Monsieur Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie et tout agent de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté ;

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <https://www.telerecours.fr>.

ROMORANTIN-LANTHENAY, le 11 mai 2026



Date de mise en ligne sur le site internet :

Par délégation du Maire,
L'Adjoint
Christophe THEODON
07 JUL. 2026